

L'autre possibilité : une structure conviviale

Une société conviviale est une société qui donne à l'homme la possibilité d'exercer l'action la plus autonome et la plus créative, à l'aide d'outils moins contrôlables par autrui. La productivité se conjugue en termes d'avoir, la convivialité en termes d'être. Tandis que la croissance de l'outillage au-delà des seuils critiques produit toujours plus d'uniformisation réglementée, de dépendance, d'exploitation et d'impuissance, le respect des limites garantirait un libre épanouissement de l'autonomie et de la créativité humaines. Il est bien clair que j'emploie le terme d'*outil* au sens le plus large possible d'instrument ou de moyen, soit qu'il soit né de l'activité fabricante, organisatrice ou rationalisante de l'homme, soit que, tel le silex préhistorique, il soit simplement approprié par la main pour réaliser une tâche spécifique, c'est-à-dire mis au service d'une intentionnalité.

Un balai, un crayon à bille, un tournevis, une seringue, une brique, un moteur sont des outils au même titre qu'une automobile ou un téléviseur. Une usine de cas-soulet ou une centrale électrique, qui sont des institutions productrices de biens, entrent aussi dans la catégorie de l'outil. Il faut également ranger dans l'outillage les institutions productrices de services comme l'école, l'organisation médicale, la recherche, les moyens de communication ou les centres de planification. Les lois du mariage ou les programmes scolaires façonnent la vie sociale au même titre que le réseau routier. La catégorie de l'outil englobe tous les instruments raisonnés de l'action humaine, la machine et son mode d'emploi, le code et son opérateur,

le pain et les jeux du cirque. On voit que le champ couvert par le concept d'outil varie de culture à culture. Il dépend de la prise qu'une société donnée exerce sur sa structure et son environnement. Tout objet pris comme moyen d'une fin devient outil.

L'outil est inhérent à la relation sociale. Lorsque j'agis en tant qu'homme, je me sers d'outils. Suivant que je le maîtrise ou qu'il me domine, l'outil me relie ou me lie au corps social. Pour autant que je maîtrise l'outil, je charge le monde de mon sens; pour autant que l'outil me domine, sa structure me façonne et informe la représentation que j'ai de moi-même. L'outil convivial est celui qui me laisse la plus grande latitude et le plus grand pouvoir de modifier le monde au gré de mon intention. L'outil industriel me dénie ce pouvoir; bien plus, à travers lui, un autre que moi détermine ma demande, rétrécit ma marge de contrôle et régit mon sens. La plupart des outils qui m'environnent aujourd'hui ne sauraient être utilisés de façon conviviale.

L'outil est à la fois instrument de contrôle et transformateur d'énergie. L'homme dispose, on le sait, de deux types d'énergie, celle qu'il tire de lui-même (ou énergie métabolique) et celle qu'il puise à l'extérieur. Il manie la première, il manipule la seconde. C'est pourquoi je distinguerai de même entre l'outil maniable et l'outil manipulable.

L'outil maniable adapte l'énergie métabolique à une tâche spécifique. Il est multivalent, comme le silex originel, le simple marteau ou le couteau de poche. Il est univalent, et hautement élaboré, comme le tour de potier, le métier à tisser, la machine à coudre à pédale ou la fraise du dentiste. L'outil maniable peut atteindre à la complexité d'une organisation de transports qui tire de l'énergie humaine le maximum de mobilité — tel un système de vélos et de tricycles auquel correspondrait

un réseau de pistes cyclables peut-être couvertes et de stations d'entretien. L'outil maniable est conducteur d'énergie métabolique; la main, le pied ont prise sur lui. L'énergie qu'il réclame est productible par quiconque mange et respire.

L'outil manipulable est mû, au moins en partie, par l'énergie extérieure. Il peut servir à multiplier l'énergie humaine : les bœufs tirent la charrue, mais pour la guider il faut un laboureur. De même un monte-charge ou une scie électrique conjugue l'énergie métabolique avec l'énergie exogène. Cependant l'outil manipulable peut dépasser l'échelle humaine. L'énergie fournie par le pilote d'un avion supersonique ne représente plus une part significative de l'énergie consommée en vol. Le pilote est un simple opérateur, dont l'action est régie par les données qu'un ordinateur digère pour lui. Il y a encore quelqu'un dans le cockpit parce que l'ordinateur est imparfait, ou parce que le syndicat des pilotes de ligne est puissant et organisé.

L'outil est convivial dans la mesure où chacun peut l'utiliser, sans difficulté, aussi souvent ou aussi rarement qu'il le désire, à des fins qu'il détermine lui-même. L'usage que chacun en fait n'empiète pas sur la liberté d'autrui d'en faire autant. Personne n'a besoin d'un diplôme pour avoir le droit de s'en servir; on peut le prendre ou non. Entre l'homme et le monde, il est conducteur de sens, traducteur d'intentionnalité.

Certaines institutions sont, structurellement, des outils conviviaux et ce, indépendamment de leur niveau technologique. Le téléphone en est un exemple. A la seule condition de pouvoir acheter un jeton, chacun peut appeler le correspondant de son choix, pour lui dire ce qu'il veut : les dernières informations boursières, des injures ou des paroles d'amour. Aucun bureaucrate ne pourra fixer d'avance le contenu d'une communication; tout au

plus, pourra-t-il en violer le secret ou au contraire le protéger. Quand des ordinateurs infatigables gardent occupées plus de la moitié des lignes californiennes et, de ce fait, restreignent la liberté des communications personnelles, c'est la compagnie téléphonique qui est fautive, car elle détourne l'exploitation d'une licence concédée à l'origine pour donner la parole aux personnes. Quand une population entière se laisse intoxiquer par un usage abusif du téléphone et perd ainsi l'habitude d'échanger des lettres ou des visites, l'erreur tient à ce recours immo-déré à un nouvel outil, convivial par essence, mais dont la fonction est dénaturée par une fausse extension de son champ d'action.

L'outil maniable appelle l'usage convivial. S'il ne s'y prête pas, c'est que l'institution en réserve l'usage au monopole d'une profession, comme on le fait par exemple en plaçant les bibliothèques dans l'enceinte de l'école ou en décrétant que l'extraction des dents et autres simples interventions sont des actes médicaux réalisables par les seuls spécialistes. Mais l'outil peut aussi être l'objet d'une sorte de ségrégation; c'est le cas lorsque des moteurs sont conçus de telle sorte qu'on ne puisse y faire soi-même de menues réparations avec une pince et un tournevis. Le monopole de l'institution sur ce type d'outils maniables est un abus, il pervertit l'usage de l'outil, mais celui-ci n'en est pas dénaturé pour autant, pas plus que le couteau du meurtrier ne cesse d'être un couteau.

Le caractère convivial ou non de l'outil ne dépend pas en principe de son niveau de complexité. Ce qui vient d'être dit du téléphone pourrait être répété point par point au sujet du système des postes, ou de celui des transports fluviaux en Indochine. Chacun de ces systèmes est une structure institutionnelle qui maximise la liberté de la personne, même s'il peut être détourné de sa fin et perverti dans son usage. Le téléphone est le produit d'une technique

avancée; les postes peuvent fonctionner à divers niveaux techniques, mais elles exigent toujours beaucoup d'organisation; le réseau des canaux et des pirogues intègre une programmation minimale, dans le cadre d'une technique coutumière.

L'équilibre institutionnel

Lorsqu'elle approche de son second seuil, l'institution pervertit l'usage de l'outil maniable. Alors s'ouvre le règne des manipulations. On prend de plus en plus le moyen pour la fin. Ainsi réunir les conditions de l'enseignement coûte plus cher qu'enseigner et le coût de la formation n'est plus compensé par le fruit de la production. Les moyens de la fin poursuivie par l'institution deviennent de moins en moins accessibles à une personne autonome ou plus exactement s'intègrent dans une chaîne de mail-lons solidaires qu'il faut accepter en son entier. Aux États-Unis, sans voiture pas de voyage en avion, et sans voyage en avion pas de congrès de spécialistes. Les outils qui atteindraient les mêmes fins en exigeant moins de l'usage, en respectant sa liberté de manœuvre, sont évincés du marché. Pendant que disparaissent les trottoirs, la complexité du réseau routier ne fait que croître.

Il est possible que certains moyens de production non conviviaux apparaissent comme désirables dans une société post-industrielle. Il est probable que, même dans un monde convivial, certaines collectivités choisissent d'avoir plus d'abondance au prix d'une moindre créativité. Il est à peu près sûr que, pendant la période de transition, l'électricité ne sera pas partout le résultat d'une production domestique. Bien sûr, le conducteur d'un train ne peut

ni s'écarter de la voie ferrée ni choisir ses arrêts ou son horaire. Les cap-horniers n'étaient pas moins assujettis à une route précise que les pétroliers modernes, bien au contraire. La transmission des messages téléphoniques se fait sur une certaine bande de fréquence, elle doit être dirigée par une administration centrale, même si elle ne concerne qu'une zone limitée. En vérité, il n'y a aucune raison pour proscrire d'une société conviviale tout outil puissant et toute production centralisée. Dans l'optique conviviale, l'équilibre entre la justice dans la participation et l'égalité dans la distribution peut varier d'une société à l'autre, en fonction de l'histoire, des idéaux et de l'environnement de cette société.

Il n'est pas essentiel que les institutions manipulatrices ou les biens et les services susceptibles d'intoxiquer soient totalement absents d'une société conviviale. Ce qui importe, c'est qu'une telle société réalise un équilibre entre d'une part l'outillage producteur d'une demande qu'il est conçu pour satisfaire, et de l'autre les outils qui stimulent l'accomplissement personnel. Le premier matérialise des programmes abstraits concernant les hommes en général; les seconds favorisent l'aptitude de chacun à poursuivre ses fins, à sa manière propre, inimitable.

Il n'est pas question de proscrire un outil du seul fait que, selon l'un de nos critères de classification, nous pouvons le dire anticonvivial. Ces critères sont des guides pour l'action. Une société peut s'en servir pour restreindre la totalité de son outillage, en fonction du style et du degré de convivialité qu'elle désire. Une société conviviale n'interdit pas l'école. Elle proscriit le système scolaire perversi en outil obligatoire, fondé sur la ségrégation et le rejet des recelés. Une société conviviale ne supprime les transports interurbains à grande vitesse que si leur existence empêche de garantir à l'ensemble de la population la possibilité de circuler à la vitesse et au

rythme souhaités. Une société conviviale n'est même pas tenue de refuser la télévision, bien que celle-ci laisse à la discrétion de quelques producteurs et beaux parleurs le soin de choisir et de fabriquer ce qu'on fera « avaler » à la masse des téléspectateurs; mais une telle société doit protéger la personne contre l'obligation de se transformer en voyeur. On le voit, les critères de la convivialité ne sont pas des règles à appliquer mécaniquement, ce sont des indicateurs de l'action politique, qui concernent ce qu'il faut éviter. Critères de détection d'une menace, ils permettent à chacun de faire valoir sa propre liberté.

L'aveuglement présent et l'exemple du passé

Dans le temps présent, les critères institutionnels de l'action humaine sont à l'opposé des nôtres, y compris dans les sociétés marxistes où la classe des travailleurs se croit au pouvoir. Le planificateur socialiste rivalise avec le chanfre de la libre entreprise, pour démontrer que ses principes assurent à une société le maximum de productivité. La politique économique socialiste se définit bien souvent par le souci d'accroître la productivité industrielle de tout pays socialiste. Le monopole de l'interprétation industrielle du marxisme sert de barrage et de moyen de chantage contre toute forme de marxisme hétérodoxe. Reste à savoir si la Chine, après la mort du président Mao Tsé-toung, abandonnera elle aussi la convivialité productive pour se tourner vers la productivité standardisée. L'interprétation exclusivement industrielle du socialisme permet aux communistes et aux capitalistes de parler le même langage, de mesurer de semblable façon le degré de développement atteint par une société. Une société où la

rialisation en tâches techniques. Dès lors le problème brûlant est celui de la redéfinition des valeurs en termes techniques, comme éléments d'un procès technologique. Techniques, les nouvelles fins seraient opératoires non seulement à l'usage, mais lors du projet et de la construction de l'outilage¹⁾ »

Le rétablissement d'un équilibre écologique dépend de la capacité du corps social à réagir contre la progressive matérialisation des valeurs, leur transformation en tâches techniques. Faute de quoi l'homme se trouvera encerclé par les produits de son outillage, enfermé à huis clos. Enveloppé par un milieu physique, social et psychique, qu'il se sera forgé, il sera prisonnier de sa coquille-outil, incapable de retrouver l'antique milieu avec lequel il s'était formé. L'équilibre écologique ne sera rétabli que si nous reconnaissons que seule la personne a des fins, que seule elle peut travailler à les réaliser.

Le monopole radical

Les outils surefficients peuvent détruire l'équilibre entre l'homme et la nature et détruire l'environnement. Mais des outils peuvent être surefficients d'une tout autre manière : ils peuvent altérer le rapport entre ce que les gens ont besoin de faire eux-mêmes et ce qu'ils tirent de l'industrie. Dans cette seconde dimension, une production surefficiente donne jour à un monopole radical.

Par *monopole radical*, j'entends un type de domination par un produit qui va bien au-delà de ce que l'on désigne ainsi à l'habitude. On entend généralement par monopole

¹⁾ H. Marcuse, *L'Homme unidimensionnel*, Seuil, coll. Points, 1971.

le contrôle exclusif par une firme des moyens de production ou de vente d'un bien ou d'un service. On dira que Coca-Cola prend le monopole des boissons non alcoolisées au Nicaragua en y étant le seul fabricant de telles boissons qui dispose de moyens modernes de publicité. Nestlé impose sa marque de chocolat en contrôlant le marché de la matière première, un fabricant de voitures en contrôlant les importations étrangères, une chaîne de télévision en prenant une licence d'exclusivité. Cela fait un siècle que les monopoles de ce style ont été reconnus comme de dangereux sous-produits de la croissance industrielle, et que des dispositifs légaux de contrôle ont été instaurés avec fort peu de résultats. Normalement la législation opposée à la constitution des monopoles a eu pour intention d'éviter que, par leur entremise, il soit imposé une limite à la croissance; ici n'entraîne nul souci de protéger l'individu.

Ce premier type de monopole réduit le choix offert au consommateur, voire l'oblige à acheter un produit sur le marché, mais il est bien rare qu'il limite par ailleurs sa liberté. Un homme assoiffé peut désirer une boisson non alcoolisée, fraîche et gazeuse, et se trouver limité au choix d'une seule marque, mais il reste libre d'étancher sa soif en buvant de la bière ou de l'eau. C'est seulement si et lorsque sa soif se traduit sans autre possibilité dans le besoin compulsif, l'achat obligatoire d'une petite bouteille d'une quelconque boisson, que s'installe le monopole radical. Par ce terme, j'entends la domination d'un type de produit plutôt que celle d'une marque. Dans un tel cas, un procès de production industriel exerce un contrôle exclusif sur la satisfaction d'un besoin pressant, en excluant tout recours, dans ce but, à des activités non industrielles.

Les transports peuvent ainsi prendre le monopole de la circulation. Les voitures peuvent façonner une ville, éliminant pratiquement les déplacements à pied ou à

bicyclette, comme à Los Angeles. La construction de routes pour autobus peut réduire à néant la circulation fluviale, comme en Thaïlande. Que l'automobile restreigne le droit à la marche, et non pas qu'il y ait plus de gens à conduire des Chevrolet que des Peugeot, voilà le monopole radical. Que les gens soient obligés de se faire transporter et deviennent impuissants à circuler sans moteur, voilà le monopole radical. Ce que les transports à moteur font aux gens en vertu de ce monopole radical est tout à fait distinct et indépendant de ce qu'ils font en brûlant de l'essence qui pourrait être transformée en aliments dans un monde surpeuplé. Cela est distinct, aussi, de l'homicide automobile. Bien sûr les voitures brûlent en holocauste de l'essence, bien sûr elles sont coûteuses. Bien sûr, les Américains ont célébré la cent millionième victime de l'automobile depuis 1908. Mais le monopole radical établi par le véhicule à moteur a sa propre façon de détruire. Les voitures créent les distances, la vitesse sous toutes ses formes rétrécit l'espace. On enfonce des autoroutes à travers des régions surpeuplées, ensuite on extorque aux gens un péage pour les « autoriser » à franchir les distances que le système du transport exige de soi. Ce monopole des transports, comme une bête monstrueuse, dévore l'espace. Même si les avions et les autobus fonctionnaient comme service public sans polluer l'air et le silence et sans épuiser les ressources en énergie, leur vitesse inhumaine n'en dégraderait pas moins la mobilité naturelle de l'homme, et le contraindrait à donner toujours plus de temps à la circulation mécanique.

L'école, elle aussi, peut exercer un monopole radical sur le savoir en le redéfinissant comme éducation. Aussi longtemps que les gens acceptent la définition de la réalité que leur donne le maître, les autodidactes sont officiellement étiquetés comme « non éduqués ». La médecine moderne prive ceux qui souffrent des soins qui ne sont

La récente controverse sur les services de santé aux États-Unis jette une lumière brutale sur la forteresse qu'est un monopole radical. Dans la discussion, chaque parti politique fait du service de la maladie le problème brûlant, et relègue de ce fait le service de la santé dans un champ dont la politique n'a rien de bien important à dire. Chaque parti promet plus d'argent aux médecins, aux hôpitaux et aux pharmaciens. De telles promesses ne servent pas la grande masse mais contribuent à accroître le pouvoir, détenu par une minorité de spécialistes, de déterminer les outils dont les hommes doivent se servir pour conserver la santé, soigner la maladie et combattre la mort. Plus d'argent affermira la mainmise de l'industrie de la santé sur les fonds publics, en redoublera le prestige et le pouvoir arbitraire. Placé dans les mains d'une minorité, un tel pouvoir augmentera la souffrance humaine et diminuera l'initiative de la personne. On mettra plus d'argent dans des outils qui ne font que reculer une mort certaine, et dans des services qui mutilent encore plus les droits élémentaires de ceux qui veulent se soigner les uns les autres. Plus d'argent dépensé sous le contrôle des spécialistes de la santé signifie plus de gens conditionnés de façon opérationnelle à jouer le rôle du malade, un rôle qu'ils n'ont même plus le droit de tenir à leur gré. Une fois le rôle accepté, leurs besoins les plus simples ne peuvent être satisfaits sans passer par des services qui sont par définition professionnelle soumis à la rareté.

Les hommes ont la capacité innée de soigner, de reconforter, de se déplacer, d'acquiescer du savoir, de construire leurs maisons et d'enterrer leurs morts. Chacun de ces pouvoirs rencontre un besoin. Les moyens de satisfaire ces besoins ne manquent pas, tant que les hommes restent dépendants de ce qu'ils peuvent faire par et pour eux-mêmes, le recours à des professionnels étant marginal. De telles activités ont une valeur d'usage, et n'ont pas

pas l'objet d'une prescription médicale. Il y a un monopole radical lorsque l'outil programmé évince le pouvoir-faire de l'individu. Cette domination de l'outil instaure la consommation obligatoire et dès lors restreint l'autonomie de la personne. C'est là un type particulier de contrôle social, renforcé par la consommation obligatoire d'une production de masse que seules les grosses industries peuvent assurer.

Le fait que des entreprises organisées de pompes funèbres en viennent à contrôler les enterrements démontre comment fonctionne un monopole radical et en quoi il diffère d'autres formes de comportement culturel. Au Mexique, il y a encore une génération, l'ouverture de la fosse et la bénédiction du corps étaient les deux seules opérations effectuées par des spécialistes : le fossoyeur et le prêtre. Une mort dans la famille créait des obligations sociales, qui pouvaient être prises en charge par les proches. La veillée, les obsèques et le repas avaient pour fonction d'harmoniser les disputes, de laisser libre cours à la douleur, de célébrer la vie et la fatalité de la mort. La plupart des usages y étaient de nature rituelle, ils étaient l'objet d'attentives prescriptions qui différaient en chaque région. Puis des entreprises de pompes funèbres se sont installées dans toutes les grandes villes. Au début, elles eurent du mal à trouver des clients parce que, même là, les gens savaient encore enterrer leurs morts. Dans les années 60, ces entreprises obtinrent le contrôle des nouveaux cimetières et commencèrent à offrir des forfaits incluant le cercueil, la cérémonie et l'embaumement du défunt. Maintenant une loi est passée qui rend obligatoire le recours aux bons offices des croque-morts. Lorsque qu'il aura le contrôle du cadavre, le patron des pompes funèbres aura pris le monopole radical de l'enterrement, de même que le médecin est sur le point de prendre celui de la mort.

été affectées de valeur d'échange. Leur *exercice* n'est pas considéré comme un *travail*.

Ces satisfactions élémentaires se raréfient lorsque l'environnement social est transformé de telle sorte que les besoins élémentaires ne peuvent plus être satisfaits hors commerce. Et un monopole radical s'établit quand les gens abandonnent leur capacité innée de faire ce qu'ils peuvent pour eux-mêmes et pour les autres, en échange de quelque chose de « mieux » que peut seulement produire pour eux un outil dominant. Le monopole radical reflète l'industrialisation des valeurs. A la réponse personnelle, il substitue l'objet standardisé; il crée de nouvelles formes de rareté et un nouvel instrument de mesure, donc de classement, du niveau de consommation des gens. Ce reclassement provoque la hausse du coût unitaire de prestation du service, module l'attribution des privilèges, restreint l'accès aux ressources, et installe les gens dans la dépendance. Les gens ont besoin d'une défense contre le monopole radical. Ils ont besoin de se défendre contre la mort et la sépulture standardisées, que la consommation leur soit imposée par l'intérêt de la libre entreprise des médecins et des croque-morts, ou par le gouvernement pour le bien de l'hygiène. Cette défense, ils en ont besoin même si la plupart d'entre eux sont désormais tributaires des services spécialisés. Si le besoin d'une défense contre le monopole radical n'est pas reconnu, celui-ci renforcera et affindra son outillage, jusqu'à entraîner un dépassement du seuil humain de résistance à l'inaction et à la passivité.

Il n'est pas toujours facile de déterminer ce qui constitue la consommation obligatoire. Le monopole scolaire n'est pas fondé d'abord sur une loi qui réprimerait, chez les parents ou leurs enfants, la désertion scolaire. Non qu'il n'y ait de telles lois, mais l'école s'appuie sur une autre tactique : ségrégation des non-scolarisés, centrali-

sation de l'outillage du savoir sous le contrôle des maîtres, traitement social privilégié des étudiants. S'il est important de se défendre contre des lois qui rendent obligatoires l'éducation, la vaccination ou la prolongation de la vie humaine, cela ne saurait suffire. Les procédures qui permettent déjà de se protéger contre la privation d'un bien ou d'un droit sont à étendre aux cas où la partie menacée veut se défendre de l'obligation de consommer, et ceci quel que soit le type de consommation en jeu. Le seuil d'intolérabilité d'un monopole radical ne peut être fixé d'avance, mais on peut anticiper sur la menace. La législation qui définit la nature précise du monopole considéré comme intolérable doit être le fruit d'un procès politique.

